

# Examen de l'oxygénothérapie hyperbare contre la maladie mentale chez les adultes

## Contexte

Environ un Canadien sur trois souffrira de maladie mentale à un moment quelconque de sa vie. On a avancé que l'oxygénothérapie hyperbare pourrait être un traitement possible chez les patients souffrant de trouble de stress posttraumatique, de trouble anxieux généralisé ou de dépression.

## Technologie

Pendant l'oxygénothérapie hyperbare, le patient respire de l'oxygène pur dans une chambre dans laquelle la pression est supérieure à la pression atmosphérique normale. La quantité d'oxygène dans le sang et les tissus du patient s'en trouve accrue, ce qui favorise la guérison. Comme elle réactive les voies métaboliques ou électriques du cerveau, l'oxygénothérapie hyperbare pourrait être utile contre la maladie mentale.

## Sujet

Un examen de l'efficacité de l'oxygénothérapie hyperbare chez les adultes souffrant de trouble de stress posttraumatique, de trouble anxieux généralisé ou de dépression orientera les décisions sur son utilisation chez ces patients.

## Méthodes

On a procédé à une recherche documentaire limitée à partir des ressources clés et examiné les titres et résumés des publications repérées. On a ensuite évalué le texte intégral des publications en vue de procéder au choix final des articles selon des critères de sélection déterminés au préalable (population, intervention, comparateur, résultats et plan des études).

### Message clé

On n'a pas repéré de données probantes sur l'efficacité clinique de l'oxygénothérapie hyperbare chez les adultes souffrant de trouble de stress posttraumatique, de trouble anxieux généralisé ou de dépression.

## Résultats

La recherche documentaire a permis de repérer 267 mentions et aucun article n'a été repéré dans d'autres sources. Parmi les études repérées, sept ont été jugées possiblement pertinentes, mais aucune ne répondait aux critères d'inclusion du présent examen.

*AVERTISSEMENT : L'information contenue dans ce Rapport en bref vise à aider les décideurs des soins de la santé, les patients, les professionnels de la santé, les dirigeants des systèmes de santé et les décideurs politiques à prendre des décisions éclairées et ainsi améliorer la qualité des services de santé. L'information contenue dans ce Rapport en bref ne doit pas être utilisée comme substitut à l'application d'un jugement clinique en ce qui concerne les soins d'un patient ou autre jugement professionnel dans tout processus décisionnel ni n'est-elle destinée à remplacer un avis médical professionnel. Bien que l'ACMTS ait tout mis en œuvre pour veiller à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité du présent rapport, elle décline toute responsabilité à cet égard, comme elle ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions, blessures, pertes ou dommages découlant de l'usage (ou du mauvais usage) de l'information contenue ou implicite dans le présent Rapport en bref.*

*L'ACMTS assume l'entière responsabilité de la forme finale et du contenu de ce Rapport en bref. Les déclarations, conclusions et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Santé Canada ou des gouvernements provinciaux et territoriaux. La production de ce Rapport en bref a été rendue possible grâce à une contribution financière de Santé Canada.*

RC0577